



CANADA

COMMUNIQUE

n° 49

1507  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RÉFÉRENCE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

---

DISCOURS DU CHEF DE LA DÉLÉGATION  
CANADIENNE, M. ROBERT STANBURY, MINISTRE  
DU REVENUE NATIONAL, À LA XIV<sup>E</sup> SESSION DE  
L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA BANQUE INTER-  
AMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT, À KINGSTON,  
JAMAÏQUE, LE 7 MAI 1973

---

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NUM - CIRCULATING

Monsieur Le Président,

Ma première pensée est de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Quatorzième Assemblée annuelle de la Banque Interaméricaine de Développement. Je vous prie aussi de présenter au Gouvernement de la Jamaïque les remerciements des gouverneurs pour l'accueil chaleureux que nous recevons, dans la bonne tradition de notre hôte, et pour les excellentes dispositions prises pour organiser cette réunion.

Le Canada est le plus jeune membre de la plus ancienne des banques régionales de développement. En tant que représentant du Canada, je suis particulièrement touché de l'honneur qui m'échoit de répondre au message du Premier Ministre de la Jamaïque, l'Honorable Michael Manley. Les paroles du Premier Ministre témoignent sans équivoque de son dévouement et de celui de son gouvernement, à la cause du développement économique et social de la Jamaïque, ainsi qu'une coopération économique et sociale intensifiée avec ses voisins des Caraïbes et du continent tout entier. La largeur de vues manifestée par le Premier Ministre au cours des quinze premiers mois de son administration ne saurait surprendre ceux, nombreux, pour qui le nom Manley est familier sur ce continent et s'associe aux étapes importantes de l'histoire de la Jamaïque des quarante dernières années. Ce nom est bien connu au Canada où l'on se rappelle des états de service du Premier Ministre et de son frère dans ses forces armées. Ceux qui connaissent bien les travaux consacrés à l'avancement du peuple jamaïquain, par Norman Washington Manley - héros national - ne seront point surpris d'entendre son fils, l'actuel Premier Ministre, définir des objectifs aussi élevés.

Je suis heureux, au nom de mes collègues, de rendre hommage à l'ardeur et à l'enthousiasme avec lesquels notre distingué Président et ses collaborateurs ont mené à bien les tâches de la Banque pendant l'exercice écoulé. Leurs efforts et le rôle grandissant de la Banque dans le développement du continent sont nettement mis en évidence dans le rapport annuel rendu public aujourd'hui. Il est particulièrement satisfaisant de noter que, pour la première fois en 1978, le volume des crédits ouverts par la Banque a dépassé les 800 millions de dollars.

Comme résultat de l'élargissement de la composition traditionnelle de la Banque, il est particulièrement significatif, à mon avis, que pour la première fois l'Assemblée des gouverneurs se tienne dans un état antillais du Commonwealth. C'est une région à laquelle le Canada est uni depuis très longtemps par des rapports étroits et avec

laquelle il est en train de coopérer de plusieurs façons y compris notre participation à la Banque de Développement des Caraïbes. Nous sommes particulièrement heureux que notre adhésion à la Banque Inter-américaine de développement nous offre l'occasion d'étendre et d'intensifier nos relations, non seulement avec les Antilles mais aussi avec tant de pays latino-américains, avec lesquels nous avons noué des liens étroits et importants.

Monsieur Le Président, il y a juste un an que les formalités requises ont été remplies pour l'adhésion du Canada à la Banque. Cette première année en fut une de documentation, où nous avons approfondi notre connaissance des opérations de la Banque, des problèmes et des besoins de ses membres. Cette expérience ne constituait pas le début de notre association avec la Banque, qui remonte à près de dix ans, lorsque celle-ci accepta d'administrer pour le compte du Canada, des prêts au développement à long terme. Notre décision d'adhérer comme membre à part entière fut une décision consciente et délibérée, dictée par le souci de jouer un rôle plus grand dans les affaires du continent, notamment par la voie d'une collaboration élargie à l'effort de développement, qui demeure la principale préoccupation de nos partenaires régionaux. C'est avec confiance et enthousiasme que nous envisageons le resserrement de nos liens avec nos partenaires.

Il est compréhensible, cependant, que la première année ne se soit pas déroulée sans quelques anicroches au fil du rodage que la nouvelle participation créait pour la Banque et pour nous. A mesure que notre rôle devient plus actif en proportion de nos intérêts et de nos ressources, nous tâcherons aussi de garantir que le Canada soit à même d'apporter une contribution maximale, par une participation entière aux divers programmes de la Banque et par la consolidation des prêts et des procédures de l'établissement de marchés par la Banque.

Notre participation engage d'abord mon gouvernement, qui, par la force des choses, a pris l'initiative de ces nouvelles relations; mais elle engage aussi de façon considérable l'intérêt et la bonne volonté du public canadien et, en particulier, des milieux industriels et commerciaux. La présence ici d'une délégation canadienne nombreuse et compétente représentative du secteur des affaires et des finances, est un signe évident de cet intérêt.

Nous sommes souvent aux prises avec l'impératif des réalités changeantes, tant dans nos rapports au sein de la Banque que dans nos contacts de partie à partie. C'est dans cette optique que j'aimerais formuler quelques observations sur certains problèmes plus troublants qui concernent à la fois le climat général dans lequel la Banque doit fonctionner et certaines questions spécifiques dont nous sommes saisis.

RECEIVED  
1964  
MAY 11 10 11 AM  
OTTAWA  
INTERNATIONAL DEVELOPMENT BANK

L'une des transformations les plus significatives notées dans l'hémisphère occidental est l'accession de nombreux pays à des rôles d'importance croissante dans les affaires mondiales. Ce phénomène s'est nettement manifesté l'an dernier à la troisième session de la Conférence du CNUCED, à Santiago et dans l'initiative prise par le distingué Président du Mexique de rédiger la charte des droits et des obligations économiques régissant les relations entre les états. Puis-je signaler la satisfaction de mon Gouvernement d'accueillir le Président et madame Echeverria, à Ottawa, au cours de leur visite officielle cette année. Le rôle des représentants de la région dans les négociations qui se déroulent au sein du Comité des 20 sur la réforme monétaire et dans les préparatifs au GATT du prochain round sur les négociations commerciales multilatérales, est révélateur de ce pouvoir économique en expansion. Dans un contexte différent, la décision du Brésil d'aider le nouveau fonds africain de développement et la participation du Venezuela et de la Colombie à la Banque de Développement des Caraïbes constituent autant d'exemples édifiants de l'aptitude de l'Amérique latine à assumer de plus grandes responsabilités dans les affaires internationales.

La récente décision prise par le Canada en vue d'une participation plus vaste et plus active aux institutions du continent traduit son désir de se tailler une place dans cette évolution.

De même, nos relations bilatérales dans la région ne cessent de s'étendre. Outre nos programmes d'aide au développement mis sur pied avec un certain nombre de pays, nous nous acheminons vers l'établissement de liens de plus en plus étroits avec des institutions régionales telles que le Pacte Andin, l'Intal et l'Ilpes.

Nos relations commerciales révèlent aussi un dynamisme particulier. La Société Canadienne pour l'Expansion des Exportations a financé ou assuré dans la région des prêts pour plus de 1 milliard de dollars. Même si en 1972 le rythme des prêts a augmenté de 50 pour cent par rapport au chiffre de 1971 et manifeste l'intérêt continu que l'industrie canadienne porte envers les pays de cette région, notre commerce est encore loin d'atteindre son potentiel. De plus, l'approbation récente par le Parlement du principe de la participation du Canada au système de préférences généralisées, conduira, croyons-nous, à l'augmentation des exportations des pays en voie de développement à destination du Canada. Nous tenons pour important que les pays de la région tirent parti des possibilités offertes par l'expansion rapide de nos économies pour accroître les avantages mutuels des échanges bilatéraux.

L'intensification des relations commerciales du Canada avec la région nous a permis d'apprécier à leur juste valeur les efforts impressionnants déployés par toute l'Amérique latine en faveur du

développement industriel. Ces évolutions mettent en lumière l'importance croissante de la technologie et en particulier du transfert des technologies qui peuvent être absorbées et mises au point par l'industrie latino-américaine. L'intention manifestée récemment par l'Argentine de négocier avec le Canada un accord pour la construction d'un réacteur nucléaire nous en offre une illustration saisissante. Il semble que pour un grand nombre de pays la technologie acquière en fait autant d'importance que le capital. Naturellement, ces deux éléments sont indissociables. C'est ainsi que l'accès à la technologie peut être entravé par des problèmes tenant à l'investissement et à l'appropriation du capital.

Le nombre croissant des problèmes financiers surgissant dans la région traduit, il nous semble, la volonté marquée des gouvernements de garantir que les ressources canalisées vers leurs pays contribuent au développement, selon des modalités compatibles avec leurs priorités et leurs réactions. Tout naturellement, les conditions varient d'un pays à l'autre et exigent que les apporteurs du capital et de la technologie nécessaires utilisent des modes d'approche différents.

Il n'est donc pas surprenant que ces questions préoccupent particulièrement les pays latino-américains à ce stade de leur développement, or, en réalité, ces problèmes ne se posent pas uniquement à l'Amérique latine pas plus qu'à l'ensemble du tiers monde. Le Canada, par exemple, se heurte à des difficultés analogues dans la gestion de ses ressources et la définition de son milieu économique national. Dans la recherche de solutions équitables à ces problèmes, nous croyons opportun de souligner deux principes directeurs: le premier est le droit de tout état souverain d'exercer sur son économie la surveillance jugée nécessaire, le second est le droit des investisseurs, prêts à exposer leurs capitaux, à des garanties équitables et rationnelles. Il arrive parfois que ces principes fissent la contradiction et des divergences de vues sont inévitables.

Les répercussions de ces différends sur la Banque sautent aux yeux et soulèvent des questions qui demanderont un examen plus poussé. La Banque ne dispose malheureusement que de moyens limités pour contribuer au règlement de ces différends. Pour notre part, en toute sincérité, nous doutons de l'opportunité de confier un tel rôle à notre institution ou à tout autre organisme similaire ou de leur habileté à le remplir avec efficacité. Nous formons le vœu que, dans toute la mesure du possible, notre Banque soit tenue à l'écart de ces conflits qui logiquement et inévitablement doivent être tranchés par des négociations bilatérales.

Du point de vue de la Banque, l'impératif est de s'efforcer de trouver les mesures susceptibles de parer à plus long terme la répétition de ces difficultés entre membres. Bien que plusieurs voies

puissent être empruntées pour atteindre cet objectif, une possibilité mise de l'avant par notre distingué Président retient particulièrement notre attention. Je me réfère à ses propositions concernant la diversité des techniques susceptibles d'être mises au point pour multilatéraliser, par le canal de la Banque, l'affluence de ressources additionnelles d'investissement. La possibilité que ces nouvelles techniques arrivent à atténuer les divergences futures au sujet des investissements peut être d'une importance capitale pour la Banque et ses membres. Le Canada serait heureux par conséquent qu'une étude approfondie soit entreprise sur les possibilités pour la Banque de remplir un rôle accru d'agent catalyseur dans la mobilisation de capitaux pour l'aménagement industriel. Nous ne sous-estimons pas la complexité ni la délicatesse d'une telle étude ou ses répercussions pour la Banque. Cependant, l'importance de cette question exige un examen très attentif.

L'intérêt que nous attachons à cette question ne doit pas être interprété comme un parti pris pour les opérations sur le capital ordinaire de la Banque aux dépens des fonds d'avance à des conditions de faveur. Bien au contraire, nous estimons que la Banque doit continuer à se préoccuper sans relâche des problèmes fondamentaux du développement sur lesquels le Premier Ministre de la Jamaïque a attiré notre attention. Cela postule une priorité constante du fonds des opérations spéciales en vue de faire face aux besoins grandissants de ressources dites de faveur. A cet égard, j'aimerais rendre hommage à la contribution des Etats-Unis, qui ont joué en Amérique latine, un rôle si important pour maintenir l'effort international d'assistance au développement pendant si longtemps. L'intérêt grandissant des pays non américains à l'aménagement économique de cette région devrait, à la longue, constituer une assistance significative et le Canada appuierait leur admission à la Banque. Nous espérons que ces pays se soucieront surtout des besoins de capitaux faibles.

La pénurie relative de ressources de cet ordre rend nécessaire leur distribution la plus judicieuse possible. Les directives imparties au fonds des opérations spéciales constituent un acheminement utile dans cette voie. Nous appuyons les efforts constants de la Banque pour investir ces fonds là où leur besoin s'avère le plus nécessaire.

Monsieur Le Président, il est clair que la nécessité pour la Banque et ses membres de s'adapter à ces réalités changeantes constituera notre tâche principale pendant cette session et au cours des années à venir. La liste des défis à relever est impressionnante: augmenter les capitaux disponibles pour les investissements indispensables à la mise en valeur des ressources tout en gardant le contrôle de nos destinées; répondre aux besoins de nos emprunteurs sans octroyer des prêts inspirés par la compassion plutôt que par les principes bancaires rationnels régissant le développement; accorder la priorité aux pays dont les

besoins de développement sont plus grands sans négliger les besoins tout aussi légitimes de nos membres les plus avancés; collaborer étroitement avec d'autres pays et d'autres organismes sans émousser notre sensibilité aux intérêts régionaux, qui a été le cachet de notre Banque. Tous les gouverneurs partagent avec moi la conviction que notre institution parviendra à relever ces défis avec succès.

NON - CONFIDENTIAL  
REPRODUCTION PERMISE  
SANS FRAIS  
DANS LE CADRE  
DE LA COOPÉRATION  
INTERNATIONALE  
DE LA BANQUE  
MUNDIALE